PLAN COMMUNAL DE MOBILITÉ (PCM) DE VOTRE COMMUNE

Lancement de l'enquête publique [14/03/22, 11h au 28/04/22, 11h]

**Nous vous soumettons des projets.
Examinez-les et revenez avec vos commentaires
pour le 28 avril au plus tard !**

MONT-SAINT-GUIBERT

Avec vous !

Notre commune évolue,
notre environnement se modifie,
de nouveaux habitants s'installent,
nos écoles accueillent + de 1500 élèves chaque jour,
l'Axis Parc et le Jaurdinia offrent 2500 emplois,
nous profitons de 2 gares et de 6 lignes de bus,
le vélo électrique permet d'affronter le relief,
nous devons composer avec nos rues pentues et étroites.
La mobilité y est un enjeu majeur !

Alors, **un plan de mobilité – réfléchi avec vous** – est nécessaire.

Le PCM (Plan Communal de Mobilité) est l'occasion d'entreprendre une vision stratégique de la mobilité dans notre commune.
Il a été élaboré en trois phases en collaboration avec le bureau d'études Tractebel Engineering sa :
PHASE 1 : Etat des lieux et diagnostic
PHASE 2 : Définition des objectifs
PHASE 3 : Plan d'actions

Il veut répondre aux objectifs suivants :

- ·**Renforcer l'accessibilité** des différentes parties du territoire communal, en particulier celle des lieux fortement fréquentés, et améliorer la mobilité de tous les utilisateurs qui s'y déplacent, y compris les usagers faibles ;
- ·**Améliorer la sécurité routière** pour tous les utilisateurs des voiries, et en particulier celle des usagers faibles ;
- ·**Améliorer la qualité de vie** en diminuant les nuisances dues au trafic, en améliorant la qualité et la convivialité des espaces publics et en développant un maillage efficace des cheminements doux ;
- ·**Permettre le développement harmonieux** de la commune, en conciliant les politiques d'aménagement du territoire, d'urbanisme, de mobilité.

Notre commune s'est inscrite dans une démarche durable visant – notamment – à valoriser les modes de déplacements actifs (marche, vélo) et l'utilisation des transports en commun.

Aidez-nous à le concrétiser !

PARTICIPEZ

à la PRÉSENTATION PUBLIQUE
du dossier complet le jeudi 17 mars 2022 à 20h, dans l'Axis Parc, salle The Gate, rue du Fond Cattelain 2 à 1435 Mont-Saint-Guibert.

Approfondissez l'analyse, par village, lors des 3 SÉANCES D'ATELIERS CITOYENS

Mont-Saint-Guibert
Mercredi 23 mars à 20h => Salle du Conseil communal, Grand' Rue 39 à 1435 Mont-Saint-Guibert

Hevillers
Jeudi 24 mars à 20h => Salle de la Houssière, rue de la Houssière 6 à 1435 Hevillers

Corbais
Lundi 28 mars à 20h => Brasserie Gaillard, Grand' Route 1 à 1435 Corbais
.

OBJECTIFS

**Un PCM est composé de différents éléments : des objectifs, des fiches, des plans d'actions et des plans de rues pour ancrer les idées dans le concret.
Voici les objectifs proposés selon les modes de déplacement.**

À PIED

- Rééquilibrer l'espace public au profit des piétons et PMR
- Valoriser et réaménager les venelles et impasses
- Adapter et sécuriser les traversées (devant les écoles, chemin de fer, axes dangereux)
- Améliorer l'accessibilité des pôles et prioritairement des écoles

EN TRANSPORT EN COMMUN

- Intensifier les liaisons vers les écoles et pôles économiques
- Améliorer les connexions entre le chemin de fer et les bus
- Favoriser l'intermodalité vélo-train, voiture-train
- Fluidifier les carrefours impactant la vitesse commerciale des bus
- Adapter les arrêts mal conçus et sous équipés (abri, PMR…)

À VELO

- Mettre en œuvre un réseau cyclable structurant en lien avec le réseau provincial
- Généraliser le brevet du cycliste dans les écoles en partenariat avec le Gracq et Provélo
- Assurer la continuité des aménagements sur les grands axes et à destination des pôles (Axis parc, Louvain-la-Neuve, Corbais, Hévillers…)
- Mettre en place des parkings pour les vélos (notamment aux gares et arrêts de bus pour favoriser l'intermodalité)
- Améliorer les traversées cyclistes des barrières urbaines
- Faciliter l'accès des chemins agricoles et généraliser les sens uniques limités
- Valoriser le vélo électrique et prévoir des infrastructures dédiées (parking, bornes)

OBJECTIFS (suite)

EN VOITURE

- Canaliser le trafic de transit en le repoussant sur les axes externes à la commune
- Fluidifier les grands axes (gestion des feux, carrefours, …)
- Pacifier la circulation automobile au centre et aux abords des écoles
- Aux abords des écoles, augmenter la visibilité et le nombre de zones 30
- Développer des alternatives à la voiture individuelle : covoiturage, véhicules partagés.

ORGANISER LE STATIONNEMENT

- En lien avec le train
- Autour des établissements scolaires (dépose et reprise)
- Des véhicules partagés et des personnes à mobilité réduite.

Et faire respecter les interdictions de stationnement !

AUTRES VOLONTÉS

- Intégrer la mobilité dans les projets urbains en cours ou prévus à Mont-Saint-Guibert.
- Mettre en place et pérenniser la rue scolaire (rue des Hayeffes)
- Proposer une solution pour fluidifier le carrefour N4 – rue de Corbais
- Organiser le trafic dans le tunnel de la Fosse

16 rues analysées en profondeur

Venez découvrir toutes ces infos lors des ateliers citoyens et/ou à la commune où ils sont exposés durant les heures d'ouverture (infos en dernière page).

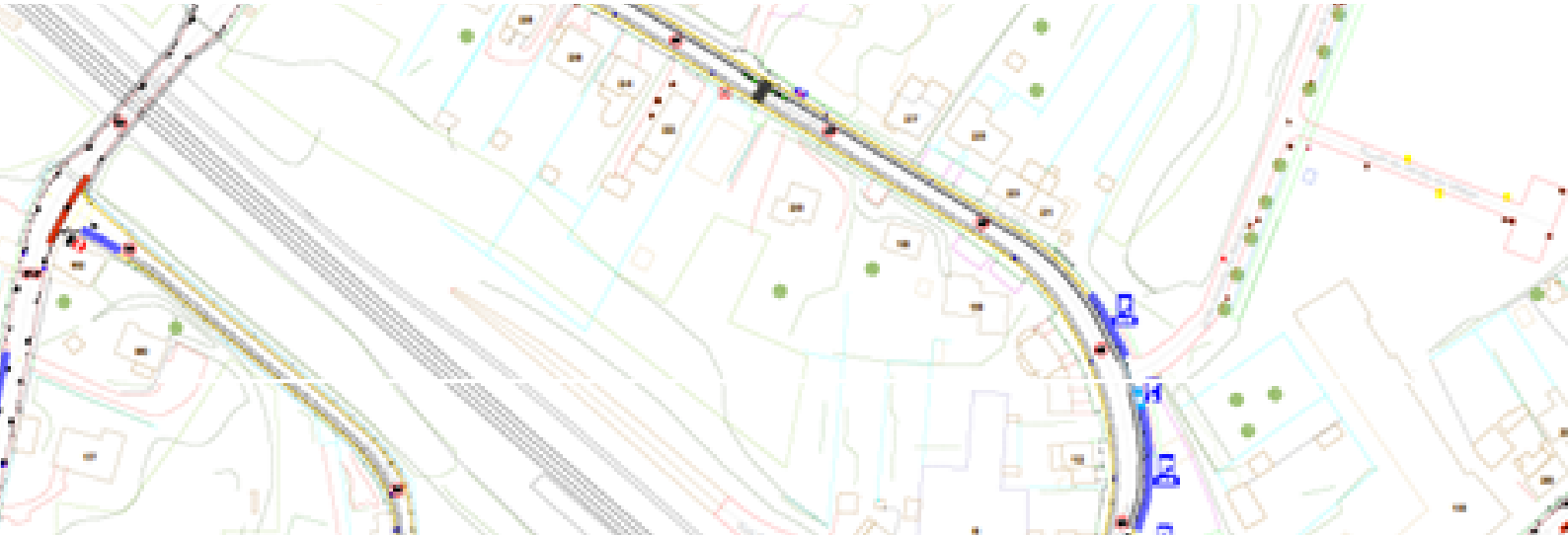

16 rues analysées en profondeur.

Venez découvrir toutes ces infos lors des ateliers citoyens et/ou à la commune où ils sont exposés durant les heures d'ouverture (infos en dernière page).

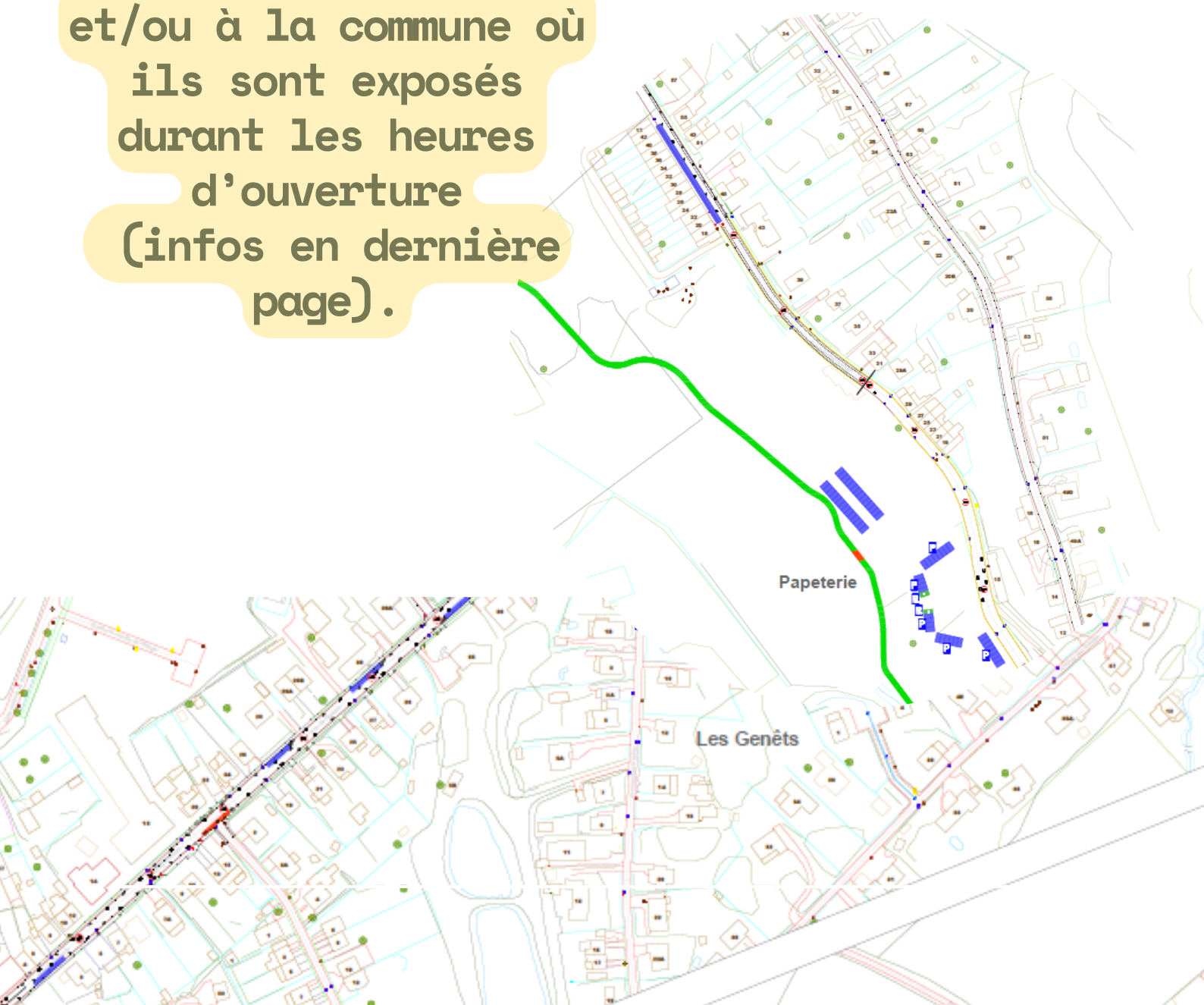

Plan Communal de Mobilité (PCM)

Formulaire de l'enquête publique

A renvoyer **avant le 28 avril 2022 à 11h**
à l'administration communale de Mont-Saint-Guibert
/ Service Mobilité, Grand' Rue 39 à 1435 Mont-Saint-Guibert

Les observations collectées seront examinées et intégrées à l'étude conduisant - le cas échéant - à la modification des documents. Le PCM sera ensuite examiné en Collège et en Conseil communal pour son adoption définitive. Ce sera alors le document de référence pour la commune et ses habitants pour les actions à mener en matière de mobilité.

Mes coordonnées

Prénom : / Nom de famille :
Adresse complète (rue, n°, code postal, localité) :

Mon téléphone : / Mon courriel :

Ma remarque concerne le village de (entourer la réponse) :

- Mont-Saint-Guibert
- Corbais
- Hevillers
- Les trois villages

Ma remarque concerne (entourer la réponse)

- Le piéton
- Le cycliste
- Les transports en commun (bus, train, ...)
- La voiture
- Autre (préciser) :

Voici ma remarque :

J'autorise l'administration communale à utiliser mes coordonnées dans le cadre de l'enquête publique sur le PCM de Mont-Saint-Guibert.
o Oui
o Non

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
PLAN COMMUNAL DE MOBILITÉ

Le Collège Communal invite la population à participer à l'ENQUÊTE PUBLIQUE du Plan Communal de Mobilité de Mont-Saint-Guibert qui se déroulera du **14 mars 2022 à 11h au 28 avril 2022 à 11h**.

Une **PRESENTATION PUBLIQUE** du dossier complet aura lieu l**e jeudi 17 mars 2022 à 20h**, dans l'Axis Parc, salle The Gate, rue du Fond Cattelain 2 à 1435 Mont-Saint-Guibert.

3 SÉANCES D'ATELIERS CITOYENS auront lieu aux dates et lieux suivants :
Mercredi 23 mars à 20h – Mont-Saint-Guibert => Salle du Conseil communal, Grand' Rue 39 à 1435 Mont-Saint-Guibert
Jeudi 24 mars à 20h – Hevillers => Salle de la Houssière, rue de la Houssière 6 à 1435 Hevillers
Lundi 28 mars à 20h – Corbais => Brasserie Gaillard, Grand' Route 1 à 1435 Corbais

Qu'est-ce qu'un Plan Communal de Mobilité (PCM) ?
C'est un outil de planification de la mobilité à l'échelle d'une commune qui se base sur la concertation des acteurs locaux (citoyens, commerçants, etc.) et sur la prise en compte de l'ensemble des modes de déplacements (personnes à mobilité réduite, piétons, deux roues, transports collectifs, transports individuels, etc.).

Il a été élaboré en **trois phases** en collaboration avec le bureau d'études Tractebel Engineering sa :
PHASE 1 : Etat des lieux et diagnostic >>> PHASE 2 : Définition des objectifs >>> PHASE 3 : Plan d'actions

Afin de répondre aux objectifs suivants :
- Renforcer l'accessibilité des différentes parties du territoire communal, en particulier celle des lieux fortement fréquentés, et améliorer la mobilité de tous les utilisateurs qui s'y déplacent, y compris les usagers faibles;
- Améliorer la sécurité routière pour tous les utilisateurs des voiries, et en particulier celle des usagers faibles ;
- Améliorer la qualité de vie en diminuant les nuisances dues au trafic, en améliorant la qualité et la convivialité des espaces publics et en développant un maillage efficace des cheminements doux ;
- Permettre le développement harmonieux de la commune, en conciliant les politiques d'aménagement du territoire, d'urbanisme, de mobilité.

Le PCM prendra en compte l'avis des citoyens sur les actions préconisées par le bureau d'études Tractebel Engineering sa.

Durant l'enquête publique, toute personne intéressée peut
- Consulter le dossier complet sur le site www.mont-saint-guibert.be ou auprès du service Mobilité, les jours ouvrables (sauf le samedi) comme suit :

Lundi – Mercredi – Vendredi : 8h30 - 12h & 13h - 16h et Mardi : 8h30 - 12h
Jeudi : 8h30 - 12h & 16h30 - 19h (exceptionnellement jusqu'à 20h – sur RV préalable pris au 010/65.75.75)
- Obtenir auprès du service Mobilité des explications techniques, sur RV préalable pris au 010/65.75.75
- Exprimer ses observations et réclamations avant la clôture de l'enquête publique le 28 avril 2022 à 11h

Via le formulaire électronique, disponible sur www.mont-saint-guibert.be
Via le formulaire papier disponible à l'Administration communale et à déposer dans l'urne à cet effet
- Par voie orale, sur RV préalable pris au 010/65.75.75
- Par courrier postal, daté et signé à peine de nullité, à l'adresse suivante : Collège communal, Grand' Rue 39 à 1435 Mont-Saint-Guibert, avec la mention « Plan Communal de Mobilité - Enquête publique »
- Par courrier électronique, identifié et daté à peine de nullité, à l'adresse suivante du service Mobilité de la Commune de Mont-Saint-Guibert : vanessa.dumont@mont-saint-guibert.be, avec la mention« Plan Communal de Mobilité - Enquête publique ».

Par le Collège Communal,

La Directrice générale — Le Bourgmestre

Nathalie GATHOT — Julien BREUER